

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 11.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 13 MARS 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Le Sénat, par A. Gélinas.—A la veillée, par Fabien Vasse.—Chronique américaine, par Anthony Ralph.—Les hommes de 1837 (suite et fin).—Nos gravures.—Paul Tahourenché, grand-chef des Hurons, par Abatisstari (suite).—La bande rouge, par F. du Boisgobey (suite).—Nouvelles étrangères.—Choses et autres.—Mémorial nérologique.—Mélanges.—Les femmes.—Le jeu de dames.—Les échecs.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : L'hon. Clément-François Cornwall, B.A.; L'hon. Charles Boucher de Boucherville; Sévère Rivard, écrivain; F. de St. Croix Brecken, écrivain; Joseph Tassé, écrivain; L'élection du nouveau président de la République; Versailles: Le maréchal de MacMahon rendant visite à M. Jules Grévy; Election de M. Grévy à la présidence de la République; Les nouveaux ministres français: M. le Royer, M. Cochery, l'Amiral Jauréguibery, M. Lepère, M. Jules Ferry.

LE SÉNAT

Il y a environ deux ans, nous traitions, ici même, dans les colonnes de *L'Opinion Publique*, un sujet important, qui occupait en ce moment l'attention du Sénat, où il a occasionné, dès l'ouverture de la session, un débat animé. Il s'agit de la composition du ministère fédéral. Nous rappelons quelle rude tâche avait dû s'imposer Sir John Macdonald et M. Mackenzie pour constituer leurs cabinets de façon à donner satisfaction aux éléments disparates qui composent notre population. Il fallait que le gouvernement, qui est formé par treize ministres, comptât dans son sein quatre représentants du Bas-Canada, cinq du Haut, et quatre des provinces du Golfe. De plus, un ou deux de ces ministres devait être Irlandais catholique, deux ou trois devaient être pris dans le Sénat; en outre, dans la province de Québec, l'un des quatre devait être Anglais et protestant; on établit aussi la coutume de prendre un des trois Canadiens-français au Sénat. Comment construire un ministère, avec tant de restrictions et d'entraves, sans exciter la jalousie ou le mécontentement de quelqu'un!

Il y eut des murmures dans le temps, il y en a encore aujourd'hui. Les Irlandais se plaignaient déjà, dès l'avènement du nouveau gouvernement, de n'être re-

présentés dans le cabinet que par un seul des leurs, M. O'Connor, qui occupe le poste que l'on considère comme le moins important, celui de Président du Conseil. Voici maintenant les sénateurs du Bas-Canada qui se plaignent, à leur tour, de ce que la Chambre Haute ne compte aucun ministre de notre province. Ils reprochent à l'administration d'avoir abandonné un usage qui date de l'établissement du règne actuel. Sur treize ministres réguliers, il n'y a que deux sénateurs, M. Campbell et M. Aikens, tous deux du Haut-Canada. Il y a bien le président, M. Wilmot, des provinces du Golfe, qui a droit de siéger au Conseil, mais qui n'a pas de portefeuille. La province de Québec n'est pas représentée. La discussion fut commencée par l'hon. M. Bellerose, à l'occasion des débats sur l'adresse en réponse au discours du trône. Elle occupa le Sénat pendant deux séances. L'hon. M. Trudel parla dans le même sens que M. Bellerose, c'est-à-dire en blâmant le premier ministre de n'avoir pas demandé aucun sénateur du Bas-Canada pour faire partie de son cabinet. Il fit, à ce propos, quelques considérations remarquables. Il dit que la Chambre Haute était trop négligée par les hommes du pouvoir, lesquels, n'ayant pas à dépendre de la majorité du Sénat, consacraient tous leurs soins et toute leur attention à la Chambre populaire. A ce régime, le Sénat perd de son prestige et de son autorité.

L'honorable sénateur a cité des chiffres pour démontrer, en outre, abstraction faite des prétentions du Bas-Canada, que la Chambre Haute n'a pas tout ce qu'elle aurait droit d'avoir. En Angleterre, le nombre des ministres, qui est actuellement divisé également entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes, était autrefois beaucoup plus grand dans la première que dans la seconde.

De 1760, date de l'inauguration du système de ministère responsable, à 1800, sur quatorze ministres qui composaient le cabinet, on ne comptait qu'un seul *commouner*: les treize autres étaient à la Chambre des Lords. En 1812, la Chambre basse avait deux ministres sur douze. A partir de 1812, on constate que la Chambre des Communes possède à peu près le tiers des portefeuilles. En 1858, lors de la formation du deuxième ministère Palmerston, il y eut intervention pour la première fois, et sur quinze ministres, les lords n'en eurent que cinq. En 1863, l'ancienne coutume reparut, et les lords eurent huit portefeuilles sur quinze. Sous lord Derby, en 1866, ce fut le tour des Communes d'avoir huit ministres sur quinze; mais, en 1867, elles tombèrent à six, contre les lords neuf. Sous M. Gladstone, il y avait dix-sept ministres, dont huit appartenaient à la Chambre des Pairs. Présentement, comme nous l'avons déjà dit, la proportion est égale. Il y a douze ministres, dont six aux Communes et six à la Chambre des Lords. Lord Beaconsfield a plusieurs fois exprimé l'opinion que cette répartition égale des portefeuilles entre les deux Chambres était la plus correcte et la plus conforme à l'esprit de la constitution.

L'hon. M. Trudel, en mentionnant ces faits, déclara qu'il n'avait pas l'intention d'établir une comparaison entre le Sénat canadien et la Chambre des lords et d'appliquer dans toute sa force à notre parle-

ment la doctrine de M. Disraeli. Les conditions des deux pays sont bien différentes. Seulement, il croit que l'on pourrait faire plus qu'on ne fait pour le Sénat, et qu'au lieu de l'ignorer et de le mépriser, on devrait travailler à maintenir son prestige et son importance.

L'hon. M. Campbell répondit au nom du gouvernement. Il exposa les difficultés qui se rencontrent dans l'organisation d'une administration comme celle-ci. Il est impossible de contenter tout le monde.

Quant à ce qui se pratique en Angleterre, il ne faut pas oublier, non plus, deux points importants. D'abord, les lords étant héréditaires et pour la plupart d'ancienne noblesse, ont un prestige naturel et des titres auxquels un sénat colonial ne peut prétendre. Puis, on doit tenir compte du fait non moins important que la Chambre des Pairs est aussi nombreuse que celle des Communes, tandis que notre Sénat n'a guère que le tiers des membres des Communes. En outre, on est souvent obligé, à cause des circonstances, de modifier temporairement les coutumes et les usages dans les pays nouveaux comme le nôtre. Ainsi, à Québec, lors de l'arrivée au pouvoir de l'administration Joly, le nouveau premier ministre fut forcé de ne prendre qu'un seul de ses collègues dans le Conseil législatif, qui avait toujours eu jusque-là deux ministres sur sept.

A. GÉLINAS.

A LA VEILLÉE

On vient de nous passer pour la lecture trois jolis petits livres : *La petite géographie des écoles canadiennes*, et deux livres anglais, l'un intitulé : *Le nouveau cours de langue anglaise selon la méthode d'Ollendorff, à l'usage des écoles, académies, pensionnats et collèges*; l'autre s'appelle *The Pronouncing Book*.

Ces trois ouvrages ont été composés et écrits par le révérend messire Nantel, prêtre, supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse. Le nom de cet auteur est bien connu. Il est à lui seul un éloge de ces trois ouvrages.

Nous en causerons cependant.

La petite géographie canadienne est écrite dans un style simple, clair et précis. C'est aussi ce qu'il fallait pour l'intelligence des jeunes enfants à qui elle est spécialement destinée.

Voici comment l'auteur explique sa méthode d'enseigner la géographie :

L'enseignement développé dans ce livre et surtout dans les leçons qui suivent est basé sur ce principe qu'avec les enfants il faut parler de ce qu'ils connaissent pour les conduire par degrés à ce qu'ils ignorent encore.

Le lieu natal est donc, suivant ce principe, le point de départ naturel dans l'enseignement de la géographie.

Du lieu natal on passe aux lieux voisins, et l'élève apprend à distinguer la paroisse, le village, la ville, le comté, etc., etc.

Telle est la méthode de la *petite géographie canadienne*.

Suivant ce principe, l'auteur a divisé son ouvrage en trois parties.

La première partie renferme des notions générales sur la terre : l'eau, les lieux, les directions, les distances, etc., etc.

Dans la seconde, il parle du Canada, ses bornes, ses divisions, ses richesses mi-

nérales, végétales et animales, sa forme de gouvernement, etc., etc.

La troisième et dernière partie est consacrée à l'étude du globe terrestre, sa forme, sa position au milieu de l'univers, et ses divisions.

Cette manière d'étudier la belle science de la géographie nous semble la plus simple et la plus naturelle.

Exemple : Le maître interroge son élève :

- Que voyez-vous ?
- Où demeurez-vous ?
- Dans quel rang ou concession ?
- Dans quelle paroisse ?
- Dans quel comté ?
- Dans quelle province ?
- L'élève répondra :
- Je vois de la terre, de l'eau, une montagne.
- Je demeure chez mon père.
- Dans le Petit Rang.
- Dans Saint-David.
- Dans le comté d'Yamaska.
- Dans la province de Québec.

Puis petit à petit l'instituteur le conduira plus au large dans le domaine de la science. Il lui parlera des différents pays du monde, de leurs usages; il lui expliquera la forme du globe terrestre, les lignes astronomiques qui le traversent, ses pôles, les mers, les continents, etc., etc. Ainsi de degré en degré, l'enfant arrivera par cette étude à la connaissance de tout ce qu'il est bon et utile de connaître du "monde" pour connaître et aimer le Créateur de tous "les mondes" ainsi que pour connaître et aimer son pays, qui est toujours le meilleur et le plus beau de tous les pays, comme le dit un vieil adage.

La petite géographie canadienne mériterait une nouvelle édition avec les quelques corrections nécessitées par les changements opérés dans la conformation des empires par les bouleversements politiques des dernières années.

Nous nous permettrons quelques petites suggestions.

Certaines parties de l'ouvrage auraient peut-être besoin d'un peu plus de détails. Par exemple, le chapitre consacré à l'énumération des ressources de notre pays; les qualités de son sol; ses richesses forestières; la température; ses terres incultes, ne nous semble pas complet. Il faudrait plus de détails; in liquer les endroits où se trouvent nos belles forêts; leur moyen de communication avec les grands centres; leur distance des marchés, etc. Puisque ce bon petit livre est surtout répandu dans nos écoles primaires à la campagne, il faut en faire un livre capable d'inspirer aux jeunes enfants de l'attrait pour le pays et les espérances de fortune et de bonheur qu'il offre à ceux qui veulent y travailler et y vivre. Un livre de cette nature, nous l'avons déjà dit, serait un puissant moyen de faire aimer le pays et l'agriculture et de favoriser la colonisation de nos forêts.

Mais tel qu'il l'est, ce petit livre de cent cinquante pages a déjà rendu de grands services à la jeunesse de nos écoles. Nous en souhaitons une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, parce que nous sommes convaincu quel pourra rendre encore des services plus importants aux jeunes élèves et à la cause de l'agriculture et de la colonisation.

Nous nous permettons d'indiquer ce